

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 28 décembre 2004 – 18 H 30

COMPTE RENDU

**1 - Approbation du procès verbal de la dernière séance.**

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 2 décembre 2004.

**2 - Extension de l'Ecole Maternelle du centre – signature du lot n°11 – Plomberie-Chauffage.**

Suite au résultat de l'appel d'offres, le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché pour le lot n° 11 Plomberie-chauffage avec l'entreprise GUIBAN de CAUDAN qui a présenté la meilleure offre pour un montant de 69 115,11 € H.T. (estimation : 61 500 € H.T.).

1. Ent. GUIBAN	67 248,18 € HT - - 69 115,71 € HT avec les options
2. Ent. ARCHIMEDE	67 098,03 € HT - - 70 736,58 € HT avec les options
3. Ent. LE PRINCE-LE BRETON	70 337,78 € HT - - 71 691,78 € HT avec les options
4. Ent. A.T.S	71 179,00 € HT - - 74 981,00 € HT avec les options
5. Ent. SACEP	77 309,55 € HT - - 81 383,09 € HT avec les options

**3 - Questions diverses.**

Monsieur Bernard LE PALLEC explique que l'association culturelle de BAUD chargée d'établir le salaire de l'animateur musical qui intervenait dans les écoles a comptabilisé un trop perçu de la Commune d'un montant de 5 108 € : le conseil municipal autorise le maire à émettre un titre de recettes pour régularisation.

Parallèlement, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 300 € à l'association culturelle afin d'équilibrer le budget de l'organisation d'un spectacle.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le principe du versement d'une aide aux sinistrés des évènements climatiques survenus en Asie du Sud-Est.